



Lettre aux amis et bienfaiteurs
de l'École Saint-Jean-Bosco
N° 22 – Novembre 2015



Le courrier de La Ville

Osons l'ambition

Notre époque n'est guère celle des grandes figures et des héros. D'ailleurs, que pourraient faire un César ou un Napoléon à l'heure de l'Union Européenne et des normes qu'elle secrète en permanence ? Non, un « président normal » convient parfaitement à la situation, ou alors un employé des banques internationales comme dans d'autres pays. Ce n'est pas un Rubicon qu'il faudrait franchir, mais des dizaines.

Alors évidemment, dans cette atmosphère déprimante et atone, dans cette Europe languissante, notre jeunesse manque cruellement de grandeur d'âme, de noblesse de caractère, d'idéal élevé. Elle se laisse hypnotiser par les sirènes du monde et limite son ambition à l'achat du dernier gadget électronique. Le désir de réussir en classe ne la préoccupe que quelques jours avant la remise des carnets, mais cette énergie retombe bien vite pour laisser place à une *aurea mediocritas* chère aux épicuriens. Les masses ont bien ingéré ce slogan d'une entreprise organisant des séjours de loisirs : « le bonheur couché ! ».

Il faut bien constater de plus que nos écoles restent de taille bien réduite, que les élèves se comptent une vingtaine par niveau et peuvent vite

se croire doués scolairement alors qu'il n'en est rien. Dans de grands collèges ou lycées, regroupant des milliers d'élèves, les têtes de classe sont autrement douées et animées du désir de réussir. Ce n'est que lorsque les élèves de Terminale auront à fixer leur orientation, à faire connaître leurs choix (s'ils ont réussi à choisir) qu'ils se confronteront à la réalité de la lutte acharnée pour les meilleures places. En outre, nous constatons que les élèves se contentent du minimum pour leur travail personnel : en général, de quoi échapper à de trop mauvaises notes ou à la colle pour manque de travail. C'est ainsi que des élèves dans les grandes classes peuvent consacrer seulement deux ou trois heures à leurs devoirs pendant un week-end, soit autant, voire moins, qu'un élève de CM. Allez vous étonner après d'avoir des résultats décevants.

L'étude de la vertu de magnanimité peut nous aider à mieux comprendre où se situe notre devoir. Cette vertu se rattache à la vertu cardinale de force qui nous fait entreprendre ou supporter des choses difficiles, pénibles, dangereuses pour l'obtention d'un bien. Mais alors que l'homme fort brave le danger, y compris le péril de la mort, en vue du bien, le magnanime s'efforce d'accomplir

29 septembre 2015

Voeux perpétuels du Frère Paul



« Dans l'humilité de mon âme et la contrition de mon cœur, accueillez-moi, Seigneur, et que mon sacrifice s'accomplisse aujourd'hui devant vous, de telle manière qu'il vous soit agréable, Seigneur Dieu. »

Extrait du cérémonial de profession des Frères

de grandes actions qui sont dignes d'honneur. Cette vertu constitue un juste milieu entre deux défauts : la pusillanimité d'une part et l'ambition d'autre part.

La pusillanimité consiste à se récuser devant ce qui pourtant ne dépasse pas nos forces. Les motifs de ce refus d'agir vont de l'amour de ses aises, de son petit confort à un attachement désordonné à son point de vue, qui a décidé une fois pour toutes que cette charge nous dépassait ¹. Saint Grégoire le Grand enseigne ceci au sujet de Moïse : « Moïse serait sans doute orgueilleux s'il recevait sans trembler la conduite de ce peuple immense, mais il le serait aussi s'il refusait d'obéir au Seigneur ² ». Le pusillanime correspond bien à ce portrait des âmes faussement humbles dressé avec talent par Mgr Ducaut-Bourget : « Enfermées dans le cloître de leur conscience, nourries de lectures pieuses et d'hagiographies, affectant de rechercher le second ou l'arrière-plan, elles déclinent ou refusent toute confiance des supérieurs, toute mission, tout travail, toute responsabilité qui les forceraient à utiliser leurs facultés, leur jugement ; qui risquerait de leur imposer autre chose que leur fantaisie imaginaire, leurs apostoliques fantasmes. Ce genre d'humilité n'est au fond que fausse apparence, qu'égoïsme, lâcheté, paresse camouflés ». C'est tout à fait l'attitude du serviteur négligent de l'Évangile qui enserme dans un linge le talent confié par son maître afin de l'enterrer soigneusement et de n'avoir surtout rien à entreprendre pour le faire fructifier.

L'ambition quant à elle réside dans un appétit désordonné des honneurs. Saint Thomas expose avec une précision clinique les différentes formes d'ambition : « L'honneur est une marque de respect donnée à quelqu'un et qui témoigne de sa supériorité. Mais il faut remarquer deux choses : d'abord, que ce qui rend un homme supérieur ne vient pas de lui, mais c'est quelque chose de divin en lui, et c'est donc à Dieu surtout que doit en revenir l'honneur. En second lieu, ce qu'un homme a de supérieur lui est donné par Dieu pour le bien de tous, et l'honneur qu'il en reçoit doit donc lui être agréable surtout comme un moyen d'être utile aux autres. Or, le désir de l'honneur peut être désordonné de trois manières :

1. si l'on désire un honneur immérité,
pour une supériorité que l'on ne possède pas ;
2. si l'on désire l'honneur pour soi
sans le reporter à Dieu ;
3. si l'on désire l'honneur pour lui-même
sans le faire servir au bien du prochain » ³.

Il ne s'agit donc pas de tomber dans cette ambition déréglée et peccamineuse, pouvant entraîner des actions dénuées de tout scrupule pour accaparer les honneurs et le pouvoir. Il s'agit de se réveiller de sa torpeur, de sa paresse, de sa veulerie pour correspondre à la volonté de Dieu qui attend de nous des efforts, des travaux, des entreprises proportionnés aux talents qu'il nous a confiés. Nous savons que le péché ne consiste pas que dans des actions, il peut aussi se trouver dans l'omission, quand nous n'accomplissons pas un acte que nous devons et pouvons faire. Celui qui passe à côté d'un blessé sans prévenir les secours est coupable d'une non-assistance à personne en danger. Celui qui enfouit ses talents est coupable d'une négligence, il est injuste envers Dieu et la société.

Il nous faut donc poursuivre un idéal à la hauteur des dons de Dieu. Et c'est à la jeunesse surtout de se donner des buts ambitieux : la jeunesse n'est pas faite pour le plaisir, elle est faite pour l'héroïsme. Le Père Vuillermet s'est penché sur cette question de l'idéal dans l'un de ses livres ⁴ : « S'il y a parmi la jeunesse d'aujourd'hui tant de médiocrité, de vulgarité ; si l'on rencontre tant de fantoches qui sur les trottoirs de nos grandes villes " traînent au rythme craquant de leurs escarpins vernis, une existence vide de tout, de sentiments comme d'idées " ; s'il y a tant d'âmes banales, effacées, dont l'unique ambition est de suivre paisiblement l'ornière et de se tailler une petite place où elles pourront jouir en paix des douceurs de la vie, c'est que, parmi nous, on ne connaît plus la passion de l'idéal ». Ce qui fait la beauté de la jeunesse, ce n'est pas sa manière de s'habiller conforme aux diktats de la mode, ou la quantité de gel longuement étalé sur la chevelure, mais l'intensité de la flamme qui brille dans ses yeux, flamme d'un pur idéal, d'une grande ambition au service de Notre Seigneur, de l'Église, de la patrie.

1 – « La pusillanimité peut, d'une certaine manière venir de l'orgueil, lorsque par attachement à ses vues personnelles, on se juge incapable de ce dont on est parfaitement capable » Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIa IIæ, 133, article 1.

2 – Cité par saint Thomas d'Aquin, *ibidem*.

3 – *Somme théologique*, IIa IIæ, 131, article 1.

4 – Père Fernand-Antonin Vuillermet, o.p., *Soyez des hommes*, Dourdan, Parthénon, 2013, page 225.

Car notre idéal ne saurait être purement humain, terre-à-terre. Il nous guide vers le Ciel que nous espérons atteindre avec la grâce de Dieu, il nous entraîne à la suite de Jésus-Christ qui veut régner dans les cœurs et sur les sociétés, car il est le Christ-Roi et le Seigneur des Nations. A nous d'élever nos cœurs,

comme nous y invite la liturgie de la messe avant de nous associer au chant des anges, à nous d'aller au large, comme Notre Seigneur le demande à saint Pierre sur la barque : « Duc in altum ». ❖

Abbé Ludovic Girod

Prier pour les défunts

C'est un grand soulagement pour l'âme chrétienne et une source de vraie consolation que de pouvoir prier pour nos morts. En effet qui ne souffre, après la séparation que nous impose la mort, de se sentir impuissant à faire du bien à ceux que nous aimions et que Dieu a rappelés à lui ?

Ceux que nous aimions ? Ceux que nous avons aimés, tant qu'ils vivaient parmi nous ? Oui, sans doute. Mais aussi ceux que nous pouvons et devons encore aimer. Non pas comme on aime « le bon vieux temps », mais comme on aime une personne présente, par une amitié bienveillante et bienfaisante. Car certainement ceux qui sont morts existent toujours. L'âme est séparée du corps mais elle ne saurait mourir. Elle survit, indépendante du corps, et rien ne peut la corrompre. Alors si nos amis existent toujours, nous pouvons les aimer actuellement et pas seulement en souvenir. Les aimer actuellement, c'est-à-dire accomplir des actes présentement par amour pour eux. Donc leur faire du bien, comme à nos amis, leur rendre service, les aider...

Mais peut-on le faire ? Si la mort a surpris nos défunts dans l'impénitence, privés de l'état de grâce, alors c'est l'enfer qui les retient pour l'éternité et aucun bien ne peut plus leur être accordé. Il serait inutile de chercher à les aider. Au contraire s'ils ont été trouvés fidèles, et que le Ciel est leur partage, alors ils jouissent du bonheur parfait, dans la claire vision de Dieu. Que pourrions-nous y rajouter ? Il est vrai que nous

pouvons accroître la gloire accidentelle des saints. Ainsi en faisant mieux connaître et aimer la Vierge Marie parmi les hommes nous augmentons en quelque sorte son bonheur. Mais il faut bien reconnaître que si nos amis sont au Ciel, c'est bien davantage à eux de nous faire du bien, qu'à nous qui peinons encore ici-bas.

Donc il semblerait superflu de chercher à faire quelque chose pour nos morts. Mais le chrétien puisera alors une grande consolation dans la doctrine du purgatoire. En effet nous ne pouvons jamais être certains du sort que le jugement de Dieu a réservé à nos morts. Le plus sage est d'espérer que la miséricorde de Dieu les ait préservés de la damnation éternelle et de prier pour qu'Elle leur accorde sans retard le bonheur du Ciel. Car cette récompense du Ciel n'est pas toujours obtenue dès la mort. La plupart des hommes, bien qu'ils soient en état de grâce, meurent sans être encore prêts à rentrer au Ciel. Ils attendent au purgatoire. Ils y restent sans pouvoir rien faire pour eux. Ils ont alors besoin de nous.

Ainsi la foi au purgatoire « nous montre les relations qui restent entre nos défunts et nous ; elle nous dit comment nous pouvons les aider par nos suffrages, nos prières, nos satisfactions, en gagnant des indulgences, surtout par le sacrifice de la messe. Elle nous fait entrevoir un aspect spécial du mystère de la communion des saints, entre l'Église militante et l'Église souffrante. Il y a là une grande consolation après la séparation de la mort ». ¹

Le purgatoire est ce lieu où les justes, après leur mort, subissent une peine, en attendant de pouvoir obtenir le bonheur du Ciel. Il s'agit des

âmes qui ont la grâce et l'amitié de Dieu mais qui ne sont pas suffisamment pures pour le Ciel. Elles ont besoin d'une purification. On le comprend facilement dans les trois cas suivants :

1. Certains sont justes et fidèles à Dieu. Ils commettent cependant *des fautes vénielles*. Mais ces péchés ne leur font perdre ni la charité ni le droit au Ciel. Alors il arrivera souvent qu'un juste mourra sans s'être repenti de tel ou tel péché véniel. Il ne sera pas damné pour un péché véniel, mais il ne rentrera pas non plus au Ciel avant d'être purifié de ces offenses que porte sa conscience.

2. Nous pouvons regretter nos péchés et en obtenir le pardon. Notre conscience peut être pure de toute faute. Cependant si le péché peut être complètement effacé, *les restes du péché* le sont plus difficilement. Ce sont toutes les conséquences du péché ; les vices que nous contractons en péchant ; les mauvaises habitudes et les mauvais plis que prend notre volonté même dans des fautes légères. De toutes ces imperfections et mauvaises tendances il faudra être totalement purifiés, car rien de souillé ne rentre en présence de la Majesté de Dieu.

3. Enfin cette purification après la mort est surtout nécessaire pour expier *les peines dues aux péchés*. En effet la rémission de nos péchés n'entraîne pas nécessairement la rémission de toute la peine que nous avons à subir pour réparer nos fautes. Alors ceux qui n'ont pas suffisamment expié en cette vie, doivent expier en l'autre avant d'entrer au Ciel. Il faut donc que, selon la justice divine, l'âme de ces défunts subisse une peine temporaire dans l'autre vie. Et saint Thomas ajoute : « Ceux qui nient le purgatoire parlent donc contre la justice divine et tombent dans l'hérésie comme l'a dit Saint Grégoire de Nysse. »²

Pourquoi subir une peine ? « Il ne suffit pas en effet de cesser de pécher, ni même de se repentir, il faut que l'ordre de la justice qui a été violé, soit rétabli par l'acceptation volontaire

d'une peine compensatrice. La volonté créée qui s'est insurgée contre l'ordre divin doit, même après le repentir, subir une peine : pour s'être détournée de Dieu, elle est *privée de sa possession pendant un temps* et pour lui avoir préféré un bien créé, elle doit *subir une peine dite du sens* ». ¹

Privée de sa possession pendant un temps : c'est la principale peine du purgatoire, le retard imposé à l'obtention de la béatitude. Tendre de toutes ses forces vers ce bonheur parfait et ne pas pouvoir en jouir... *Subir une peine dite du sens* : ce sont toutes les autres souffrances endurées au purgatoire, comme celle du feu.

Comment pouvons-nous obtenir la rémission des peines dues pour nos péchés ? En tout premier lieu, il y a le baptême. Ce sacrement est si proche de la Passion du Christ qu'il efface d'un coup tous les péchés et toutes les peines. Même un très grand pécheur qui serait baptisé à la fin de sa vie n'aurait plus aucune pénitence à accomplir pour ses crimes. Quant aux péchés commis après le baptême, le sacrement de confession les efface. Il remet alors une partie de la peine. C'est pourquoi le prêtre impose toujours une pénitence. Cette pénitence, que nous accomplissons après notre confession, fait partie du sacrement. Elle agit « automatiquement » par la vertu du sacrement. Elle est donc bien plus efficace pour remettre la peine que nos pénitences personnelles. Mais vue la faible intensité de notre charité, cette peine est rarement remise complètement. Nous devons encore assister à la messe, renouvellement du sacrifice expiatoire de Notre Seigneur ; gagner des indulgences, faire pénitence ; mériter par nos bonnes œuvres, notre patience, la prière, l'aumône, etc... Celui qui, à sa mort, n'aura pas suffisamment expié ses fautes, devra achever cette satisfaction par l'acceptation volontaire des peines du purgatoire.

« Mais, objectent les protestants, le Christ a déjà surabondamment satisfait pour toutes nos fautes. La Tradition a toujours répondu : les mérites satisfaisants du Christ sont *suffisants*

certes pour le rachat de tous les hommes, mais encore faut-il qu'ils nous soient appliqués pour être efficaces en nous ; ils nous sont appliqués par le baptême, puis, après rechute, par le sacrement de pénitence, dont la satisfaction fait partie. Comme la cause première ne rend pas inutiles les causes secondes, mais leur donne la dignité de la causalité, les mérites du Christ ne rendent pas les nôtres inutiles, mais les suscitent pour nous faire travailler avec Lui, par Lui et en Lui, au salut des âmes et de la nôtre en particulier. Ainsi saint Paul peut dire, *Col I, 24* : « Maintenant je suis plein de joie dans mes souffrances pour vous, et ce qui manque aux souffrances du Christ en ma propre chair, je l'achève pour son corps, qui est l'Église. »

1 – RP. Garrigou Lagrange : *L'éternelle vie et la profondeur de l'âme*.

2 – St Thomas d'Aq. Suppl. q.70^{ter} a. 1.

Chronique de l'école

Pendant les vacances d'été, l'Ecole ne vit pas pour autant dans un silence monacal. Durant deux semaines au mois de juillet, des élèves vinrent aider le Frère Paul pour réaliser certains travaux, notamment l'enlèvement de toutes les vieilles tuiles des deux tours du château, en attendant la réfection totale de ces toitures par des couvreurs. Ainsi s'achève la restauration de la totalité des toitures du château. Une photo prise d'avion par l'Abbé Chauvet vous montre le résultat de ces travaux (*voir en dernière page*).

Un autre grand chantier fut celui de l'abattage d'une soixantaine de douglas arrivés à maturité le long de l'allée menant au terrain de foot. Nous avons confié ce travail d'envergure à l'entreprise de Jean Colas. Les grumes furent vendues pour en faire des copeaux utilisés pour le chauffage, seule utilisation possible pour des résineux ayant grandi dans un parc. Les tas de branches se succèdent désormais le long de l'allée, dégageant sous les ardeurs du soleil une forte odeur de résine. Le nettoyage complet de l'allée prendra du temps et permettra d'occuper les élèves absolument désireux d'accomplir des travaux d'intérêt général. Nous pourrons ensuite replanter des arbres, car nous préférons nettement les conquêtes des Romains aux invasions des Huns.

Nier la nécessité de la satisfaction en ce monde, et de la satisfassion au purgatoire, conduit à la négation de la vie réparatrice, et même à la négation luthérienne de la nécessité des bonnes œuvres, comme si la foi sans les œuvres suffisait à la justification et au salut ». ¹

Depuis toujours les justes ont prié pour leurs morts. Cette pratique universelle a même été pendant douze siècles le rempart le plus solide contre les hérésies niant ces grandes vérités. Alors, à nous d'imiter nos pères. Entretienons cette foi par nos prières et nos efforts pour soulager les peines de nos morts. ❖

Abbé Vincent d'André



Pendant l'été, nous accueillîmes également deux sessions pour l'obtention du BAFA, organisées par l'AFOCAL en partenariat avec la Fédération des Scouts Godefroy de Bouillon, un camp sous tente de jeunes filles de la SAS qui, comme son nom ne l'indique pas, signifie la Société Saint André, ainsi que des sessions de formation pour adultes. L'Ecole est en effet un endroit idéal pour toutes sortes de sessions ou d'universités d'été.

L'été est aussi souvent synonyme de mutation dans notre chère Fraternité. Cette année, ce fut l'Abbé Chauvet qui nous quitta pour devenir prieur du Prieuré Saint-Nicolas à Nancy, après quatre années de dévouement très appréciées auprès de nos élèves et des fidèles de la région. Les collectes réalisées permirent de lui offrir un ciboire en argent comme



Le personnel de l'école presque complet le 26 juin

cadeau de départ. Le confrère qui le remplace est l'Abbé Loïc de Fraissinette, ordonné au mois de juin à Ecône et qui vient faire ses premières armes à Marlieux.

Jeudi 3 septembre : rentrée des professeurs, parmi lesquels trois nouveaux.



Dimanche 6 : rentrée des pensionnaires. Les anciens reprennent très vite leurs repères. Les nouveaux, plus hésitants, découvrent ces locaux qui les abriteront le plus clair de leur temps durant cette nouvelle année scolaire. Le Directeur donne à 18 heures sa conférence de rentrée.



Les pirouettes ...

Lundi 7 : reprise des cours dès 8 h30 avec cette fois l'ensemble des effectifs. Nous accueillons cette année 162 élèves dont 48 en primaire (contre 60 l'année dernière) et 114 en secondaire (contre 100 l'année dernière). Parmi eux, 86 pensionnaires. La Terminale S fait sa rentrée avec 4 élèves et la Première compte des élèves en série S et en série L. Nous approchons du plein développement de l'Ecole, en attendant les classes préparatoires...



... tout un art !

Samedi 19 : participation de l'Abbé Girod au pèlerinage du Prieuré de Lyon à Ars. Comme les années précédentes, deux confrères sont à disposition du Prieuré de Lyon tous les dimanches pour le ministère dominical.



Tennis de Table en « tournante »

Mardi 29 : cérémonie des vœux du Frère Paul. Après neuf années de vie religieuse, notre Frère peut prononcer des vœux définitifs pour servir plus parfaitement Notre Seigneur dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. La messe solennelle de saint Michel fut célébrée sur le perron par les trois directeurs prêtres de l'Ecole, les Abbés Laguérie, Malassagne et Girod, devant une nombreuse assistance composée des élèves, de membres de la



de la famille du Frère, de fidèles et d'anciens confrères revenus à Marlieux pour l'occasion. Nous avons demandé de pouvoir utiliser l'église paroissiale de Marlieux, mais, las ! Mgr Rolland refuse obstinément qu'un prêtre de la Fraternité célèbre la messe dans un édifice qui dépend de lui.

Vendredi 16 et samedi 17 octobre : récollection de

doyné à l'Ecole, en présence de la plupart des confrères, des capucins de Morgon et de M. l'Abbé Bouchacourt, Supérieur de District. L'Abbé Camper organisa une virée à Lyon pour montrer l'état des travaux dans le futur Prieuré du Quai Perrache.

Jeudi 22 : journée de rencontres entre les parents et les professeurs.

Du samedi 24 au lundi 26 : Pèlerinage à Lourdes. Plusieurs élèves de l'Ecole s'y rendent à titre individuel avec leurs parents. L'heure viendra où l'Ecole y participera de manière plus officielle, à l'instar de nombreuses autres écoles.



DATES À RETENIR :

Vendredi 11 décembre :

Noël de l'École

Spectacles – Goûter – Marché de Noël

Salle des Fête de Marlieux
à 14h00

Jeudi 21 janvier 2016 :

***Les Femmes savantes*, de Molière**

Les élèves joueront à nouveau la pièce de théâtre représentée à la kermesse

Notre-Dame des Missions
65, rue des Aqueducs. LYON 5^e
à 20h30

Entrée libre

Métro ligne 46

Ce n'est pas notre genre !

En ce début d'année scolaire, nous recevons de nombreuses sollicitations pour participer à des concours ouverts aux collégiens ou aux lycéens. La plupart sont organisés sous l'égide de l'Education nationale. Je vous présente un aperçu des thèmes à la mode.

Commençons par un classique, qui revient tous les ans, un « concours vidéo jeunesse » intitulé « Buzzons contre le sexisme ». Il s'adresse à des jeunes de 10 à 25 ans qui peuvent participer en tant que classe. Le but est de réaliser une vidéo de 2 à 10 minutes dans une démarche ainsi décrite par Florence Fioriti du Rectorat de Lyon : « Imaginer, écrire, mettre en scène des situations de discrimination et d'inégalité leur permet de prendre conscience du fonctionnement des stéréotypes sexistes dans la vie quotidienne : orientation, jouets, inégalité des salaires, métiers d'hommes / métiers de femmes, inégalité dans la répartition des tâches domestiques... etc...¹ » (avec le soutien de la Ligue de l'Enseignement et du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir).

Continuons par le concours « Les Olympes de la parole », proposé par l'AFFDU (Association Française des Femmes Diplômées des Universités). Le sujet du concours pour cette année est d'une originalité déroutante : « Filles et garçons, femmes et hommes dans la République en 2016 : comment préparer et partager ensemble un avenir commun en s'appuyant sur les principes indissociables *Liberté-Egalité-Fraternité* ? Proposer des actions concrètes en les argumentant² ».

Les experts examinent Castor et Pollux en vue du grand jour...



Poursuivons par le concours organisé par la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et qui s'intitule, suspens... : « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin³ », avec pour commentaire : « Aujourd'hui, les jeunes sont capables de faire tomber les barrières et de faire évoluer les pratiques pour dire : *Stop aux clichés*. » Il s'agit de réaliser des photos créatives et originales de femmes travaillant dans le bâtiment. Mais il y a un hic pour nous qui voudrions tant ouvrir nos élèves à ces campagnes d'uniformisation sexuelle, de féminisation des hommes et de virilisation des femmes : ce concours n'est ouvert qu'à des classes mixtes d'élèves. Nous voici donc exclus de droit d'un concours si palpitant !

Terminons par les Trophées départementaux de la mixité décernés par l'AFM (Ain'Formation Métiers) : sont mis en valeur des femmes se préparant à conduire des tracteurs, gérer des forêts ou réparer des voitures et des hommes étudiant pour être infirmier ou assistant social (*Le magazine du département de l'Ain*, juillet-août 2015, page 4).

Voilà le formatage idéologique auquel nous sommes soumis même en dehors des programmes de l'Education nationale. Pauvre France ! ♦

Abbé Ludovic Girod

1 – En français, pour indiquer qu'une énumération se poursuit, on utilise soit les trois points de suspension, soit l'abréviation de l'expression latine *et cætera* : et les autres choses (etc.). Utiliser deux fois les points de suspension et une fois etc. revient à dire trois fois la même chose.

2 – Le verbe argumenter est intransitif, il ne peut donc se construire avec un complément d'objet. Si la femme qui a rédigé cet intitulé est diplômée d'une université, elle ne doit guère être agrégée de grammaire.

3 – « conjuguez au féminin » : je ne vois vraiment pas de quoi il s'agit, les conjugaisons comportant des modes, des temps et des personnes. Il eût peut-être fallu dire « déclinez au féminin », ce qui peut se concevoir pour un adjectif dans une langue casuelle comme l'allemand ou le lat'Ain, pour imiter l'audacieux jeu de mots du sigle de l'organisme cité en quatrième exemple. Fi de tous ces concours orientés vers la théorie du genre, place à des concours de langue française : il y a du pain sur la planche !

Point sur les travaux

Comme à chaque rentrée, nous vous communiquons des nouvelles de nos chantiers.

L'essentiel des travaux a concerné l'année dernière l'ancien bâtiment, le « château ». Nous avons terminé la réfection des toitures durant l'été, ainsi que les travaux d'aménagement intérieur visant à supprimer un ascenseur, à aménager les espaces rendus libres par cette suppression, à remettre aux normes tout le système de protection contre l'incendie

(système moins contraignant car nous n'avons plus de locaux à sommeil dans ce bâtiment). Une commission de sécurité est passée qui doit rendre son avis.

Nous avons encore pour projet d'aménager le première étage de l'aile Nord en une grande salle d'étude, car les grandes salles nous font cruellement défaut. Nous avons prévu d'y aménager 4 chambres, dont deux avec bureau et salle de bain, mais nous préférons la transformer en une vaste pièce qui nous sera plus utile.

Pour le parc, nous avons procédé à l'abattage d'une soixantaine de douglas et à quelques plantations

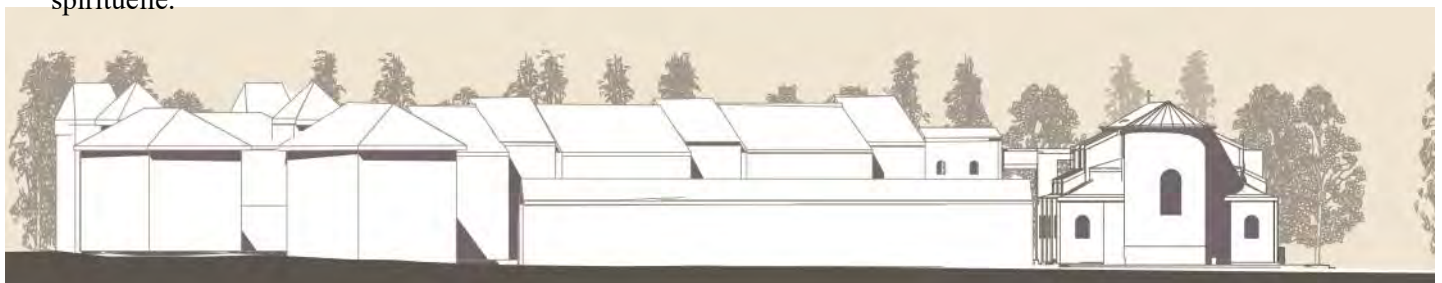
Travaux à prévoir durant l'année scolaire 2015-2016 :

Plantation d'arbres dans le parc (ces plantations sont financées par la vente du bois des arbres abattus).

Aménagement d'un terrain de foot dans le parc, de la grandeur d'un demi-terrain officiel. Nous devons passer par une entreprise de terrassement pour avoir un terrain drainé, plat et recouvert d'une herbe drue. Ce terrain devient nécessaire car le terrain municipal ne suffit plus. Nous pourrions en outre y organiser des séances de rugby. Coût : 30 000 euros.

L'achat de la ferme longeant notre parc devrait enfin être réalisé : nous aurons certainement des travaux de rénovation à envisager avant de pouvoir utiliser les granges et les aménager (locaux de rangement, atelier, voire gymnase).

L'église : ce projet a fait l'objet d'une pré-esquisse par notre architecte mais, faute de finances, il en reste là pour l'instant. Quand la Providence nous fera signe, nous pourrions avancer. Nous comptons sur votre aide, matérielle et spirituelle.





QUELQUES INSTANTS PLUS TARD, LE JEUNE MICHEL FUT REJOINT PAR LES AUTRES MARINES DE LA PATROUILLE. IL LEUR INDICHA LA DIRECTION DES CORÉENS ...





Rassemblement des secondaires



Un professeur persuasif

Comment nous aider ?



Envoyez vos dons à :

École Privée Saint Jean-Bosco

La Ville

01 240 Marlieux

Si vous le demandez, un reçu fiscal sera expédié en retour de votre don, vous permettant de réduire vos impôts.

Les avantages du reçu fiscal

Pour les particuliers : 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés : 60% du montant de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Le reçu fiscal est à joindre à votre déclaration de revenus de l'année dans laquelle le don a été effectué.

Merci de votre aide, et que Dieu vous le rende au centuple !

Le premier mercredi de chaque mois la messe est célébrée pour nos bienfaiteurs.